

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 24 DEC. 2013

2013_A220

OBJET : Finances - Budget Primitif 2014 - Rapport de présentation et vote du Budget Général

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Helliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLEN Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_01

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

**Objet : Budget Primitif 2014 - Rapport de présentation et vote du Budget Général
Décision du Conseil**

Mes chers collègues,

Le Budget primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la collectivité.
Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour le Budget Général.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 29 novembre dernier, il a été débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2014 et des priorités à retenir.

Ce rapport de présentation budgétaire est l'occasion d'examiner plus précisément les grands équilibres du budget de fonctionnement et d'investissement de la CPA, élaborés en fonction des orientations de politique financière communautaire, mais également de prendre connaissance des priorités budgétaires par politique publique.

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET GENERAL

EXERCICE 2014

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

SOMMAIRE...

<u>INTRODUCTION</u>	PAGE 4
PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2014	PAGE 5
I. L'EXTENSION DU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE	PAGE 5
II. L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	PAGE 6
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PAGE 6
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PAGE 10
III. L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	PAGE 14
1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PAGE 14
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET LE MODE DE FINANCEMENT	PAGE 17
PARTIE 2 LES BUDGETS D'INTERVENTION PAR POLITIQUE PUBLIQUE	PAGE 19
I. SYNTHESE PAR GRANDE FONCTION	PAGE 19
II. LE BUDGET 2014 PAR POLITIQUE COMMUNAUTAIRE	PAGE 21
1. LE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	PAGE 21
2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE	PAGE 22
3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PAGE 26
⇒ DEPLACEMENTS, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES	PAGE 29
4. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	PAGE 30
5. POLITIQUE DE LA VILLE	PAGE 32
6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PAGE 36
7. VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	PAGE 37
8. CULTURE	PAGE 40
9. SPORTS	PAGE 42
<u>CONCLUSION</u>	PAGE 44

INTRODUCTION

La prospective financière pour la période 2014-2017, présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, a été établie dans le respect des engagements financiers annoncés en début de mandat et rappelés ci-dessous :

- Le maintien d'un haut niveau d'épargne garant d'une structure financière saine ;
- La conduite d'une fiscalité maîtrisée ;
- La mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux.

C'est dans un contexte économique toujours difficile que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix doit cette année encore conjuguer la concrétisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit des habitants du Pays d'Aix et assurer un développement équilibré du territoire.

Les principales caractéristiques de ce Budget Primitif pour 2014 sont :

- ✓ L'extension du périmètre communautaire avec l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque ;
- ✓ La maîtrise du budget de fonctionnement ;
- ✓ La dynamisation des investissements sur le territoire ;
- ✓ une solidarité accrue en direction des communes membres.

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Budget Primitif 2014 s'élève à 531 M€ et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2013	B.P. 2014	Variation
Fonctionnement	333 800 000	354 040 000	6%
Investissement	129 350 000	167 310 000	29%
BUDGET TOTAL (hors emprunts assortis d'une option de tirage)	463 150 000	521 350 000	13%
Emprunts -Ecritures de régularisations	18 400 000	10 000 000	
BUDGET TOTAL	481 550 000	531 350 000	

I. L'EXTENSION DU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

L'extension du périmètre communautaire, avec l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque, interviendra au 1^{er} janvier 2014.

Cette extension de périmètre entraîne le transfert des compétences exercées par la Communauté, ainsi que la mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences transférées qui sont les suivantes :

- **Gestion des déchets ménagers**, avec le transfert de 9 agents ;
- **Environnement**, avec le transfert d'un agent ;
- **Développement économique** (notamment la gestion de la pépinière d'entreprises), avec le transfert d'un agent ;
- **Transports urbains et scolaire**, avec le transfert d'un agent ;
- **Habitat**, avec le transfert d'un agent ;
- **Gestion du centre aquatique**.

La CLETC provisoire s'est réunie le 11 octobre dernier et a évalué les charges transférées à :

- 3,7 M€ pour la commune de Gardanne ;
- 0,38 M€ pour la commune de Gréasque.

Cette évaluation doit garantir la neutralité financière pour la CPA et les deux communes concernées, au moment du transfert de compétences.

Toutefois, cette intégration aura un impact financier pour la Communauté du Pays d'Aix compte tenu de la mise en place d'un lissage en matière de TEOM et de CFE, et du versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire à ces deux communes.

II. L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 353 M€. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions :

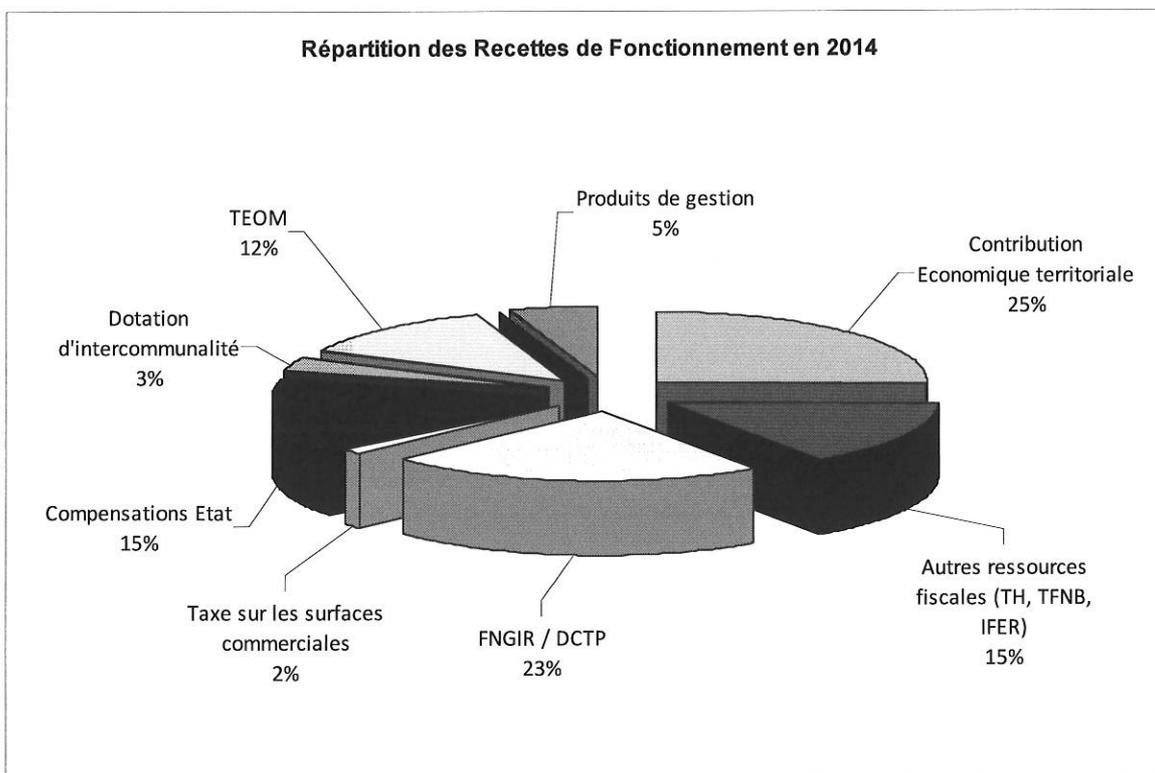
DEPENSES			RECETTES		
	B.P. 2013	B.P. 2014		B.P. 2013	B.P. 2014
Dépenses de gestion	85 315 300	92 939 860	Contribution Economique territoriale	79 800 000	87 975 000
			Autres ressources fiscales (TH, TFNB, IFER)	48 250 000	54 353 500
Charges de personnel	50 900 000	52 576 000	FNGIR / DCTP	78 200 000	80 000 000
Reversements fiscaux	148 700 000	158 725 000	Taxe sur les surfaces commerciales	5 150 000	5 852 500
Intérêts de la dette	3 865 000	4 500 000	Compensations Etat	52 125 000	52 052 000
Autres dépenses	739 700	650 000	Dotations d'intercommunalité	11 000 000	10 680 000
			TEOM	41 500 000	43 802 000
Dotations aux amort. / prov.	44 000 000	44 000 000	Produits de gestion	17 775 000	19 325 000
Total dépenses	333 520 000	353 390 860	Total recettes	333 800 000	354 040 000

Autofinancement brut	280 000	649 140
-----------------------------	----------------	----------------

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 354 M€

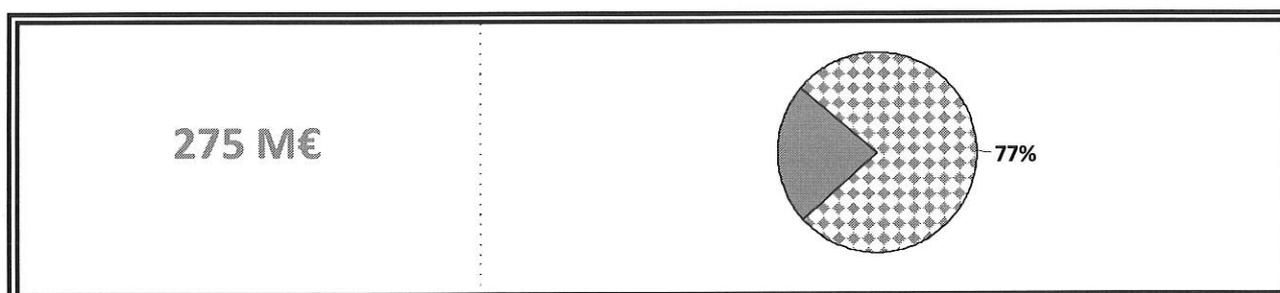
Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les produits de fiscalité directe locale, les dotations de l'Etat, diverses dotations et participations ainsi que les produits des services de la communauté.

Elles progressent de 2,5%, à périmètre constant, par rapport à 2013 et se répartissent ainsi :



1.1 LA FISCALITE LOCALE

Ce budget 2014 a été élaboré sans augmentation des taux de fiscalité.



Les recettes fiscales constituent le principal poste des recettes de fonctionnement ; elles représentent près de **77% des recettes de fonctionnement** avec un volume de **275,1 M€** (en intégrant la DCRTTP et la compensation Etat au titre de la TP) et se composent de la manière suivante :

- Les ressources de remplacement de la taxe professionnelle: 231,3 M€

Le panier de recettes reconstitué afin de remplacer la Taxe professionnelle se compose de la Contribution Economique Territoriale (CET), la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur le Non Bâti, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) qui correspond à

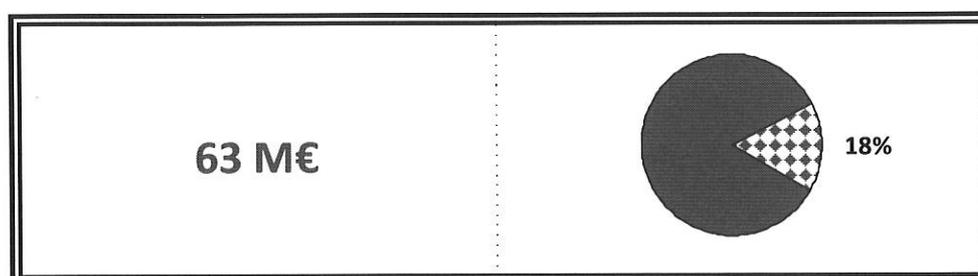
148,2 M€, auxquelles s'associent la Dotation de Compensation de réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour un montant de 28,4 M€, la compensation Etat au titre de la TP et de la TH équivalant à 3,1 M€ et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) à 51,6 M€.

	2013	2014 (à périmètre constant)		2014 (Gardanne + Gréasque)	Total 2014
Contributions directes					
Contribution Foncières des entreprises	51 660 764	49 500 000		2 875 000	52 375 000
CVAE	33 489 345	34 700 000		900 000	35 600 000
Taxe sur le Foncier Non Bâti	448 509	450 000		2 000	452 000
Taxe d'Habitation	46 682 631	48 000 000		2 323 800	50 323 800
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 975 757	2 000 000		1 577 700	3 577 700
Taxe sur les Surfaces Commerciales	5 185 802	5 600 000		252 500	5 852 500
Etat - Compensations					
FNGIR	51 596 684	51 600 000		-	51 600 000
Dotation de Compensation réforme TP (DCRTP)	28 414 549	28 400 000		-	28 400 000
Etat - Compensation exonérations	3 118 392	2 300 000		852 000	3 152 000
TOTAL RESSOURCES REMPLACEMENT TP	222 572 433	222 550 000	0%	8 783 000	231 333 000
TEOM	42 025 049	43 500 000	4%	305 000	43 805 000

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 43,8 M€

Du fait de l'augmentation des bases, le produit de la TEOM devrait progresser de 5% en 2014 et atteindre 43,8 M€. Il représente 16% de la fiscalité intercommunale et 12% des recettes réelles de fonctionnement.

1.2 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES



Les dotations et participations reçues par la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix sont constituées essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la DCRTP, auxquelles s'ajoutent diverses allocations compensatrices relatives à la Contribution Economique Territoriale et à la Taxe d'Habitation.

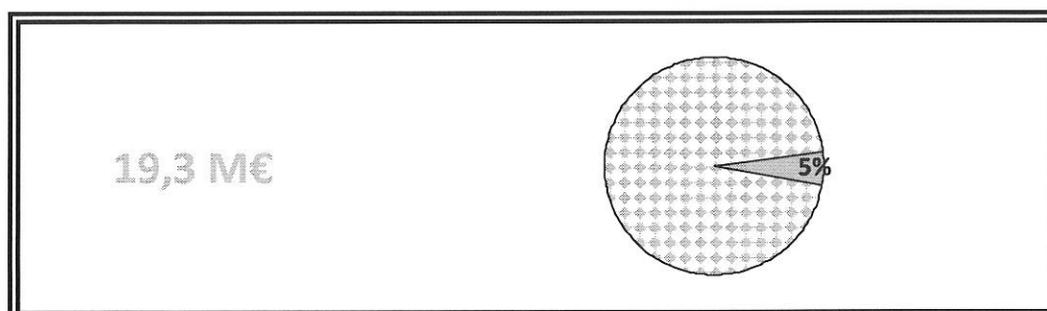
DOTATIONS ETAT	
	2014
Dotation d'intercommunalité	10 680 000
Dotation de compensation	48 900 000
Dotation Globale de Fonctionnement	59 580 000
D.C.R.T.P. *	28 400 000
Compensations Etat au titre de la CET / TH *	3 152 000

**Dotations prises en compte dans le calcul des « ressources de remplacement de la TP », précédemment détaillées.*

Les dotations Etat sont en baisse par rapport à 2013 de 3,5 M€. En effet, en 2014, l'enveloppe normée (laquelle comprend la DGF et les allocations compensatrices) est réduite de 1,5 Mds d'euros, compte tenu de l'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques.

En son sein la DGF augmente afin de financer l'accroissement de la péréquation mais la dotation de compensation ainsi que les allocations compensatrices diminuent.

1.3 LES PRODUITS DES SERVICES

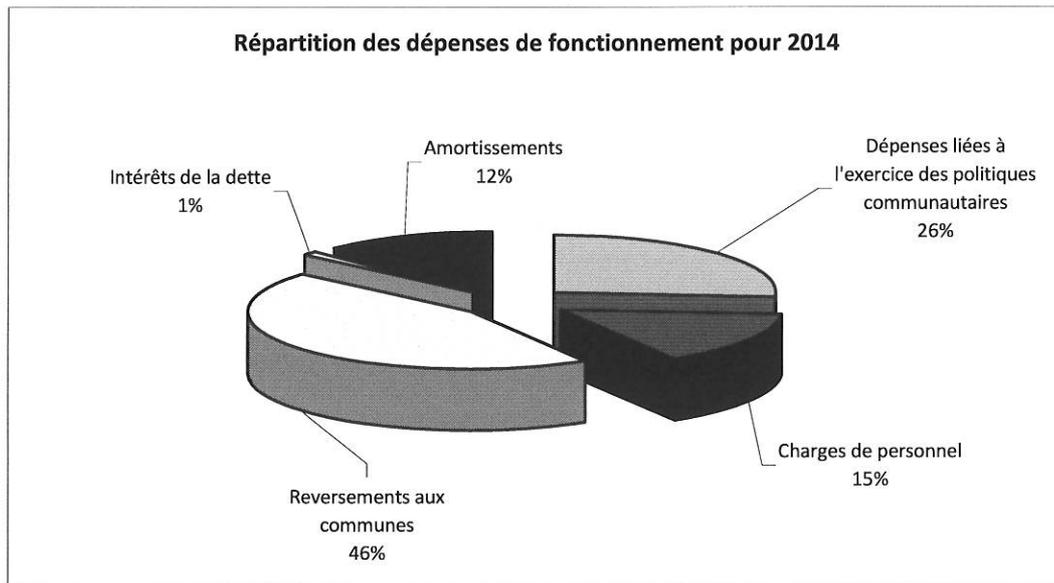


Les produits des services représentent 5% des recettes réelles de fonctionnement et sont ainsi répartis :

Cadre de vie : Déchets	5 235 000 €
Cadre de vie : Environnement	320 000 €
Sport	1 712 000 €
Culture	1 510 000 €
Fonds social Européen	1 335 000 €
Centre Formation des Apprentis	2 535 000 €
Transports scolaires	5 490 000 €
Habitat	800 000 €
Développement Economique	388 000 €
	19 325 000 €

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 353 M€

En 2014, les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



2.1 LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Les reversements aux communes resteront stables par rapport à 2012. Toutefois, compte tenu de la décision du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013, la première part de Dotation de solidarité communautaire est intégrée à l'attribution de compensation.

Ainsi, le montant de l'AC pour l'année 2014 devrait s'élever à **146,7 M€**, dont 7,7 M€ pour Gardanne et Gréasque.

La DSC quant à elle, devrait s'élever à **4,2 M€** pour 2014.

2.2 LES DEPENSES DE GESTION :

Elles se composent des charges liées au fonctionnement de la structure et des charges liées à l'exercice des politiques communautaires (hors dépenses de personnel et dépenses des finances). Elles sont prévues à hauteur de **100,1 M€** pour 2014.

Ces dernières sont détaillées en deuxième partie de ce rapport.

Les charges de structure représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, fonctionnement des services administratifs...). Elles correspondent aux moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires. Ainsi, plusieurs directions agissent de manière transversale :

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total Dépenses
Bâtiments communautaires	584 000	277 000	861 000
Moyens généraux	2 200 000	340 000	2 540 000
Juridique	3 694 500	-	3 694 500
Contrôle de gestion	40 000	-	40 000
Informatique et Telecoms	1 240 000	1 956 000	3 196 000
Communication	1 611 000	83 500	1 694 500
Risques	148 300	40 000	188 300
Personnel / Indemnité élus	12 905 273	-	12 905 273
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	22 423 073	2 696 500	25 119 573

➤ Les bâtiments communautaires

Au titre de sa mission de gestion du patrimoine bâti, la direction des bâtiments assure l'entretien, la maintenance, le dépannage, la mise en conformité, la gestion des dépenses énergétiques et les aménagements des bâtiments communautaires en qualité de propriétaire ou locataire, d'exploitant ou de gestionnaire.

➤ Les Systèmes d'Information, Télécommunication, Administration Électronique :

La DSITAE assure les prestations récurrentes (téléphonie, entretien, réparation, maintenance des matériels et logiciels, prestations d'assistance nécessaires au fonctionnement des systèmes informatiques des services de la CPA, consommables informatiques) et investit également sur divers domaines contribuant au développement de la qualité et de la performance de l'administration, notamment au travers du développement des progiciels et de projets transversaux comme extranet...

➤ Les affaires juridiques, commande publique et assemblées

Il s'agit notamment des frais inhérents aux loyers d'immeubles, aux charges locatives, aux primes d'assurances ainsi qu'aux frais de publicité (annonces légales).

➤ Les moyens généraux :

Il s'agit des dépenses consacrées au fonctionnement courant des services, au fonctionnement transversal de l'établissement et à la gestion des équipements matériels communautaires. Les prestations en interne sont calculées au plus juste afin de permettre le bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

- fonctionnement courant des services: documentation, fournitures, affranchissement, carburant, entretien des véhicules, voyages et déplacements,...
- fonctionnement transversal de l'établissement: prestations de télé-sécurité des bâtiments, locations de salles pour l'organisation des Bureaux, Conseils et commissions, location de parkings, prestations de traiteurs pour réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux,...

➤ Communication et information

Outil indispensable à une collectivité, la communication territoriale doit servir des objectifs et une stratégie pour informer le citoyen sur les actions de la CPA au travers de différents supports de communication.

2.3 LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles sont estimées à **52,6 M€** (54,9 M€ si l'on intègre les dépenses de personnel du budget annexe des «Transports publics urbains»), soit 15% du budget total de fonctionnement.

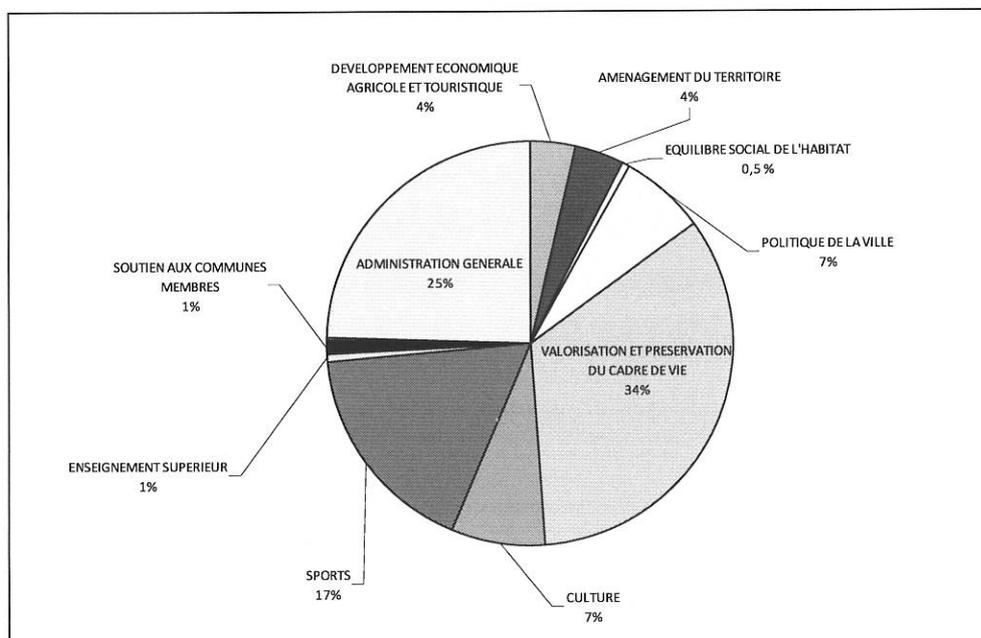
A périmètre constant, l'augmentation de ce budget est limitée à 1,6 % par rapport à 2013. Cette estimation est réalisée à effectif constant et en tenant compte, comme chaque année, de l'évolution de carrière des agents titulaires (GVT), de la rémunération des non titulaires, des modifications de positions administratives, et permet l'absorption d'une partie des surcoûts liés à des ajustements de postes lors d'entrées / sorties et quelques créations de postes.

Outre ces éléments, il est important de noter que les prévisions 2014 tiennent compte :

- du transfert de 11 agents de la ville de Gardanne et de 2 agents de Gréasque ;
- de l'application de nouveaux taux à effet du 1^{er} janvier 2014 pour les caisses de retraite (échancier d'augmentation défini jusqu'en 2016) ;
- de l'augmentation de la valeur nominale des chèques déjeuner ;
- de l'annulation du dispositif de la journée de carence au 1^{er} janvier 2014.

Les charges de personnel par politique publique et administration générale se répartissent ainsi :

	B.P. 2014
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	1 965 101
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 028 463
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	253 825
POLITIQUE DE LA VILLE	3 624 368
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	17 891 221
CULTURE	3 878 535
SPORTS	8 999 622
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	333 824
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	541 303
RELATIONS INTERNATIONALES	154 465
ADMINISTRATION GENERALE	12 905 273
	52 576 000



2.4 LES AUTRES DEPENSES

Il s'agit principalement des dotations aux amortissements (**44 M€**) et des charges d'intérêt inhérentes à l'emprunt (**4,5 M€**).

III. L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 167 310 000 € et se répartit ainsi :

DEPENSES	
	BP 2014
Dépenses d'équipement	152 310 000
Autres dépenses	6 000 000
Capital de la dette	9 000 000
Total Dépenses d'investissement	167 310 000

RECETTES	
	BP 2014
Autofinancement Brut	649 140
FCTVA	3 000 000
Dotations aux amortissements	44 000 000
Sous-total ressources propres	47 649 140
Subventions / participations	4 837 400
Emprunt	114 823 460
Total recettes d'investissement	167 310 000

NB : hors écritures relatives aux emprunts assortis d'une option de tirage sur opérations de trésorerie

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1.1. LA DYNAMISATION DES INVESTISSEMENTS : **152 M€**

Il vous est proposé de soutenir l'activité sur le territoire par un renforcement des investissements tant communaux que communautaires au travers de :

○ La mise en place d'un contrat pluriannuel de partenariat entre la CPA et les communes membres afin d'apporter une aide financière importante aux projets communaux ainsi qu'une visibilité sur l'engagement communautaire.

○ La mise en œuvre d'un contrat de partenariat avec les institutions partenaires que sont l'Etat, RFF et le CG13 pour permettre l'amélioration et la réalisation d'infrastructures routières indispensables à notre territoire, telles que :

- Le complément de l'échangeur A8- A51
- Les déviations routières du domaine départemental
- La modernisation de la ligne ferroviaire Aix Marseille
- La suppression du passage à niveau de Venelles

○ L'accélération de projets communautaires tels que :

- La réalisation d'un palais des sports
- L'aménagement du stade Maurice David
- L'orientation à retenir sur le Stadium de Vitrolles
- L'agrandissement des déchèteries d'Aix et de Pertuis
- La création d'une salle de musique actuelle
- Le lancement de la Cité des Energies
- La délocalisation et l'extension du CFA

Cette dynamisation des investissements sur les projets communautaires se traduira également par une évolution du périmètre de l'intérêt communautaire en matière de voiries et d'équipements sportifs, qui sera soumise à l'avis du Conseil de Communauté.

Les crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées représentent environ 68 M€ pour 2014.

Par ailleurs, les nouvelles autorisations de programme proposées au Budget Primitif 2014 représentent près de 319 M€, dont 43 M€ de crédits de paiement pour l'année à venir :

	MONTANT AP/CP	CP 2014	Reste à Financer après 2014
Aide aux propriétaires privés de monuments historiques classés	600 000	300 000	300 000
Extension du CCN	1 800 000	50 000	1 750 000
Fonds de concours équipements culturels - AP	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Culture	6 400 000	2 350 000	4 050 000
Stade Maurice David - travaux de restructuration	15 000 000	5 000 000	10 000 000
Palais des Sports	60 000 000	300 000	59 700 000
Sports	75 000 000	5 300 000	69 700 000
Fonds de concours fermes photovoltaïques	360 000	100 000	260 000
Extension et rénovation des déchetteries	2 600 000	700 000	1 900 000
Environnement et cadre de vie	2 960 000	800 000	2 160 000
Travaux d'infrastructures - Aix Pôle d'Activités rue Eiffel	1 500 000	20 000	1 480 000
Travaux d'infrastructures - Aix Pôle d'Activité rue Georges Claude	2 000 000	30 000	1 970 000
Travaux d'infrastructures - Aix Pôle d'Activité rue G. Lauzière	3 000 000	30 000	2 970 000
Aménagement ZAC Vergeras St Estève Janson	90 000	15 000	75 000
Développement économique	6 590 000	95 000	6 495 000
SCOT - suivi et communication juridique	270 000	60 000	210 000
Modernisation Marseille Aix Phase 2 - AP	1 000 000	430 000	570 000
ZAC de Vitrolles - Cap Horizon	20 000 000	100 000	19 900 000
Construction pont sur l'Arc - Guiramande	6 000 000	500 000	5 500 000
Aménagement du territoire	27 270 000	1 090 000	26 180 000
Soutien à l'extension de l'IAE	1 500 000	100 000	1 400 000
Aide à l'implantation du Master de Sces de l'environnement	1 000 000	250 000	750 000
Aide à la création de la plateforme technologique CIRENE	500 000	250 000	250 000
Enseignement supérieur et Recherche	3 000 000	600 000	2 400 000
Aides aux projets Habitat	8 000 000	2 500 000	5 500 000
Habitat	8 000 000	2 500 000	5 500 000
Aide aux établissements publics de santé	29 365 000	7 380 000	21 985 000
Santé	29 365 000	7 380 000	21 985 000
Contrats communautaires de développement	153 230 000	21 837 000	131 393 000
Fonds de concours spécifiques réseaux/voiries	8 000 000	1 500 000	6 500 000
Soutien aux communes	161 230 000	23 337 000	137 893 000
TOTAL NOUVELLES AP/CP	319 815 000	43 452 000	276 363 000

Globalement, les dépenses d'investissement hors dettes s'élèvent à 158 M€, dont 6 M€ d'acquisitions foncières. Le budget d'intervention par politique publique fera l'objet d'une analyse détaillée en deuxième partie de ce rapport.

1.2. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE : 9 M€

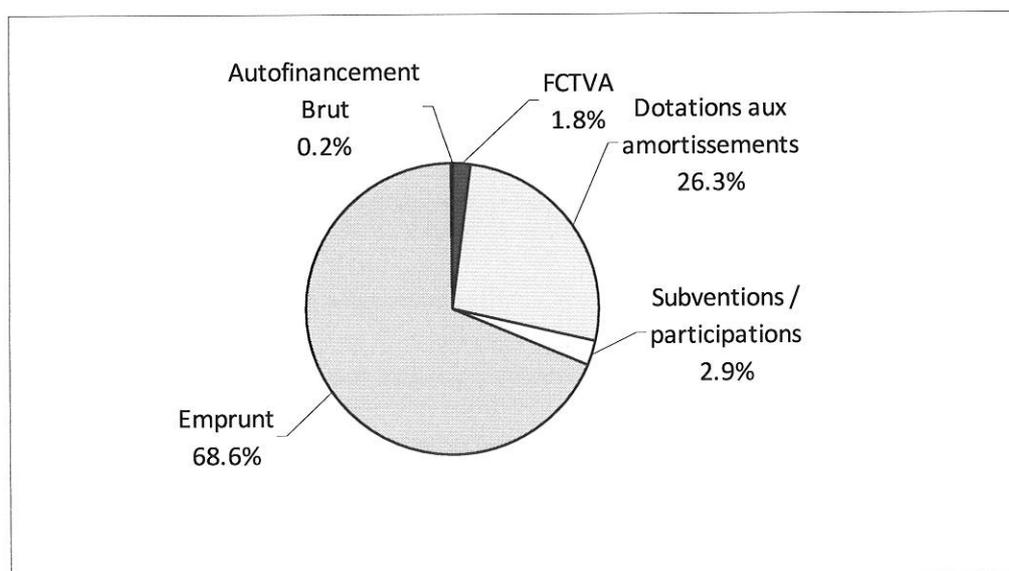
Le remboursement en capital de la dette devrait être de l'ordre de 9 M€ en 2014.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET LE MODE DE FINANCEMENT

Les recettes d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre par les recettes suivantes :

▪ Autofinancement brut :	0.6 M€
▪ FCTVA :	3.0 M€
▪ Amortissements :	44.0 M€
▪ Subventions d'investissement :	4.8 M€



Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au Budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le recours à l'emprunt (114.8 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

Notons qu'un crédit de 10 M€ doit être inscrit afin de régulariser les écritures relatives aux emprunts de trésorerie.

Le financement de l'investissement :

Les investissements seront ainsi financés en 2014 :

	Part Ressources (en M€)	Part Ressources (en %)
Autofinancement (*)	44 649 140	27%
Recettes d'équipement (Subventions et FCTVA)	7 837 400	5%
Emprunt	114 823 460	69%
Total Recettes d'investissement 2014	167 310 000	100%

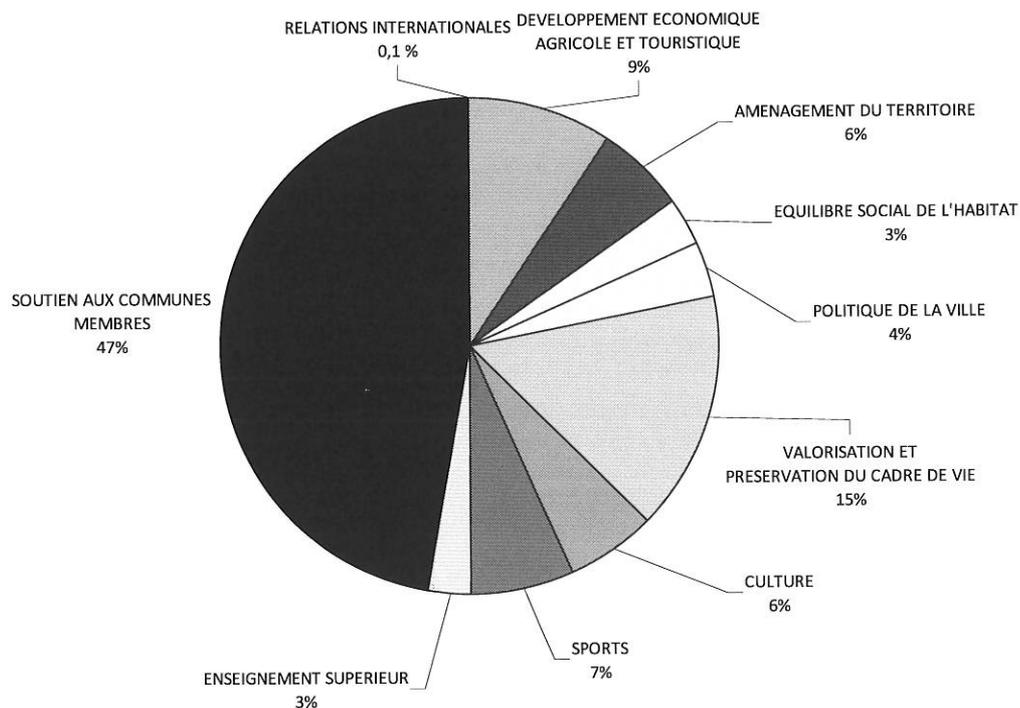
* La notion d'autofinancement correspond à : autofinancement brut + dotations aux amortissements

PARTIE 2 : LES BUDGETS D'INTERVENTION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

L'action communautaire est menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels. Elle coordonne les politiques publiques de la collectivité afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

I. SYNTHÈSE PAR GRANDE FONCTION

La répartition des dépenses inscrites au BP 2014 est la suivante :



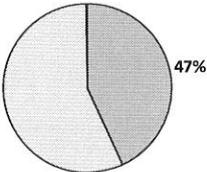
BP 2014

POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	8 230 741	358 000	27 453 127	750 700
dont Charges de personnel	1 965 101			
Opérations d'aménagement (3B)	30 000		801 285	549 700
Requalifications (3C)	420 000		7 500 000	
Affaires générales et actions économiques (3A)	3 298 240	358 000	6 060 000	30 000
Agriculture (3D)	595 500		690 000	
Valorisation du territoire ITER (3I)	10 000		11 160 000	
FISAC (3F)	711 900		713 842	171 000
Tourisme (3T)	1 200 000		528 000	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	16 839 263	5 490 000	9 915 953	287 500
dont Charges de personnel	2 028 463			
Prospective et Aménagement de l'Espace (5C)	650 000		111 153	
Cellule observatoire (17)	78 800		-	
Grands projets structurants (6D)	-		1 851 800	
Entrées de ville - Etudes (5B)	-		6 283 000	
Entrées de ville - Travaux (5A)	-			
Gens du Voyage (7B)	248 000		720 000	
Transport (6A)	13 211 000	5 445 000	-	
Infrastructures (6B)	5 000		700 000	
Déplacements (6C)	618 000	45 000	250 000	287 500
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	729 075	800 000	14 341 962	2 500 000
dont Charges de personnel	253 825			
Aide à la Pierre (7)	-		2 784 800	2 500 000
Habitat (7A)	475 250	800 000	11 557 162	
POLITIQUE DE LA VILLE	7 429 118	3 870 000	10 448 300	1 037 200
dont Charges de personnel	3 624 368			
Politique de la ville (7C)	290 000		9 953 300	1 037 200
Insertion /Emploi (8)	1 844 750		355 000	
Fonds social Europeen (9)	1 240 000	1 335 000	-	
Centre Formation des Apprentis (10)	430 000	2 535 000	140 000	
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	53 361 521	5 555 000	8 731 900	162 000
dont Charges de personnel	17 891 221			
Etudes Générales Déchets (1ETUDES)	77 000		100 000	
Collecte (1C)	17 880 600	3 125 000	3 809 400	
Traitement Elimination (1TE)	8 116 500	1 400 000	1 120 000	
Traitement Logistique (1TL)	7 160 000	710 000	1 810 000	
Sous/total Déchets	33 234 100	5 235 000	6 839 400	-
Energie (1DR)	363 000	152 700	281 500	
Ecologie Urbaine (1D)	523 800	67 300	241 000	50 500
Forêt (1DN)	1 201 100	100 000	910 000	111 500
Sous/total Environnement	2 087 900	320 000	1 432 500	162 000
Assainissement (1E)	-		420 000	
Direction des risques (1R)	148 300		40 000	
CULTURE	16 213 535	1 509 000	6 694 550	100 000
dont Charges de personnel	3 878 535			
Culture (2C)	12 335 000	1 509 000	6 694 550	100 000
SPORTS	15 135 692	1 712 000	11 333 232	-
dont Charges de personnel	8 999 622			
Sport (1I)	6 136 070	1 712 000	11 333 232	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	552 774		9 930 000	-
dont Charges de personnel	333 824			
Enseignement supérieur (14)	218 950		9 930 000	
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	151 696 303		35 727 774	-
dont Charges de personnel	541 303			
Finances : AC + DSC	150 925 000			
Finances : Fonds de concours globalisés			11 190 774	
Cellule appui aux communes (15)	210 000		23 437 000	
Missions handicap (16)	20 000		1 100 000	
RELATIONS INTERNATIONALES	351 465	23 000	-	-
dont Charges de personnel	154 465			
Mission Partenariat Europe (12)	147 000	23 000	-	
Relations Internationales et Humanitaires (13)	50 000		0	
TOTAL DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	270 539 487	19 317 000	134 576 798	4 837 400

II. LE BUDGET 2014 PAR POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Les politiques communautaires adoptées s'articulent autour d'une segmentation stratégique pour intensifier le dialogue interne, favoriser la coopération permanente entre les directions contribuant aux mêmes objectifs et par conséquent offrir le meilleur service possible à nos usagers.

1. LE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES

Montant du Budget SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES : 187,4 M€	
Fonctionnement	Investissement
151,2 M€	
Dépenses de personnel	
0,5 M€	35,7 M€
151,7 M€	

☀ Les dotations communautaires : 150.9 M€

Le montant de l'**attribution de compensation** versée aux communes membres pour 2014 s'élève à **146,9 M€**.

Pour sa part, la **Dotation de Solidarité Communautaire** représente une somme globale de **4,2 M€**.

☀ Mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets

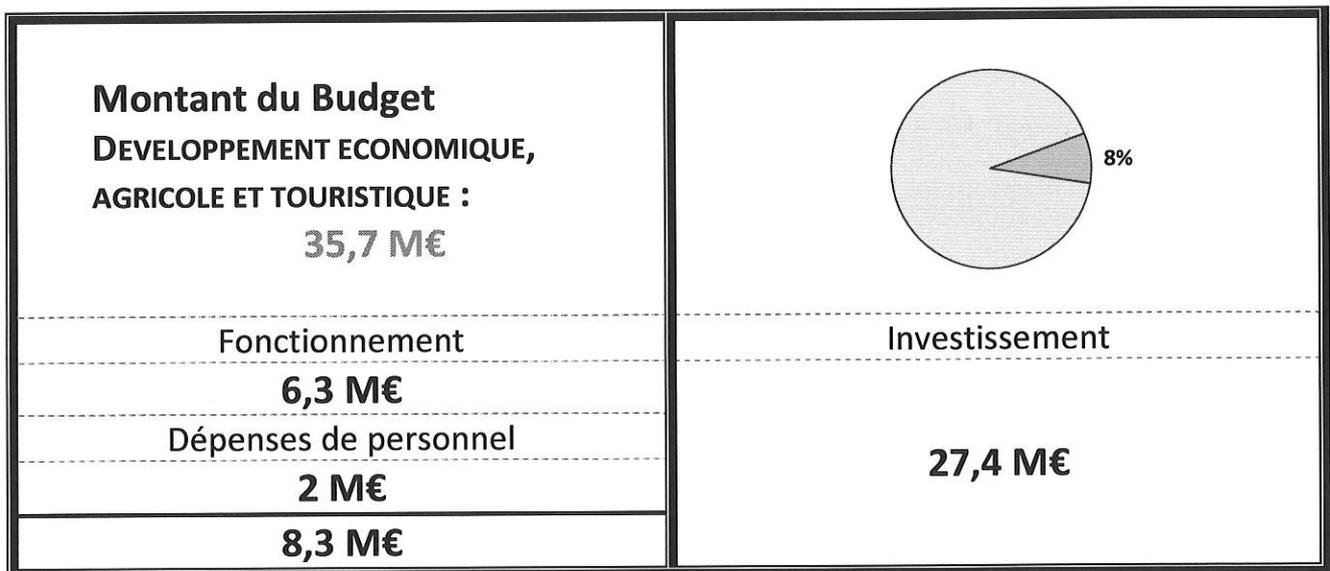
La communauté renforce l'investissement local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il vous est proposé pour 2014 de mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets au travers d'un « Contrat de partenariat communautaire de dynamisation des projets » qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux structurants sur une durée de 5 ans.

Par ailleurs, les fonds de concours globalisés pour la réalisation de petites opérations sont conservés sans limitation d'enveloppe, ni de nombre de dossiers. La participation de la CPA est portée à 50 % de la part restant à la charge de la commune.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

Acteurs de la richesse de notre territoire, la CPA soutient et accompagne le développement des secteurs économique, agricole et touristique du Pays d'Aix.



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TRAVERS DE :

L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES : 8,6 M€

La communauté souhaite développer une offre d'espaces d'activités et de qualité territorialement équilibrée et élabore :

- **Des opérations d'aménagement pour développer ces espaces d'activités**

En 2014, il est prévu :

- La réalisation d'une étude complémentaire pour le projet de zone d'activités au Pin Porte Rouge, espace à cheval sur les communes de Bouc-Bel-air, Cabriès et les Pennes Mirabeau, compte tenu des évolutions du projet.
- La poursuite d'une convention d'études avec la SPLA en vue de l'aménagement de Plan d'Aillane à Aix.

- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'extension de la zone d'activités de Pertuis.
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le redémarrage du projet de la zone d'activités du Logis d'Anne à Jouques.
- Les crédits de paiements pour les opérations d'extension de la ZAC du Plateau de Berthoire à Lambesc et de la ZAC de la Burlière à Trets correspondant aux participations de la CPA à la SPLA votées dans le cadre des traités de concession.
- La réalisation de la ZAC des Vergeras à Saint Estève Janson.

Pour les projets d'espaces habitat, il est prévu de :

- réaliser des travaux d'aménagement dans le cadre de l'opération du « Grand Coudoux » ;
 - verser une participation pour la ZAC du centre ancien de Trets ;
 - poursuivre les études préalables à la création de la ZAC des Charmilles à Simiane Collongues ;
 - démarrer l'étude pré-opérationnelle sur le secteur des Ribas à Rousset ;
 - poursuivre l'étude d'aménagement du secteur du jas de Beaumont à Pertuis ;
 - réaliser une étude complémentaire pour la redéfinition du projet du quartier des Lauves à Saint Paul Lez Durance.
- **La poursuite des opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement, et l'exécution de nouveaux projets :**
Trois nouvelles opérations devraient être lancées en 2014 sur le pôle d'activités d'Aix en Provence :
 - Réhabilitation de la rue Parayre ;
 - Réhabilitation de la rue Eiffel ;
 - Réhabilitation de la rue Georges Claude.

L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES : 9,5 M€

Les actions menées ont pour objectif de :

- Favoriser la compétitivité des entreprises par le soutien à l'innovation technologique et aux filières industrielles porteuses de croissance et de créations d'emplois (haut débit, soutien à la R&D, accompagnement sur des projets de plates-formes technologiques mutualisées).

- Favoriser l'attractivité du territoire et l'ancrage territorial des entreprises : accompagnement de projets d'implantation, mise en œuvre du dispositif d'aide à l'immobilier, abondement et suivi du Dispositif d'Amorçage de Provence géré par Pays d'Aix Développement.

Cette politique est complétée par le subventionnement aux associations engagées autour des filières d'excellence ainsi que la cotisation au syndicat mixte de l'Arbois qui accueille des centres de recherche, une pépinière d'entreprises innovantes et plusieurs projets immobiliers.

- Faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises, et aider à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire : gestion des deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises, soutien aux associations à caractère économique, conception d'outils clarifiant le paysage des structures d'accompagnement local à la création, reprise ou développement des entreprises.

LE COMMERCE ET L'ARTISANAT : 1,4 M€

La CPA intervient dans le développement économique du commerce et de l'artisanat via :

- **Le Fisac** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Les FISAC d'Aix (Tranche 1) et de Venelles (Tranche 3) devraient se terminer fin 2014.

Courant 2014, Lambesc démarrera la tranche 1 de son Fisac.

Une étude de faisabilité sera lancée sur Trets en 2014.

- **Les actions de soutien aux associations de proximité** (subventions) : la CPA poursuit son soutien auprès du commerce et de l'artisanat de proximité afin de maintenir un équilibre économique sur le territoire.

- **Les actions de communication et de promotion** du commerce et de l'artisanat local

Cette politique est complétée par le versement de subventions aux Chambres Consulaires (CMA13 et CCIMP) qui poursuivent un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat local et la mise en œuvre d'actions en faveur des commerçants et artisans initiées directement par la CPA. Une convention entre la CCI 84 et la CPA devrait être signée courant 2014.

VALORISATION DU TERRITOIRE ITER : 11,2 M€

ITER est une expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion, et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale.

La CPA est associée à ce programme d'envergure à hauteur de 75 M€. En 2014, notre engagement financier s'élèvera à 9 M€.

La CPA participera également au dispositif de soutien au logement des personnels du chantier ITER et au financement du programme 2 de la Cité des Energies à Cadarache.

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE : 12,9 M€

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques répondant à six objectifs. Les actions prévues en 2014 :

Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix

- Faire connaître et reconnaître l'agriculture : programme d'actions concernant la nutrition et les bienfaits des produits du terroir, soutien aux manifestations agricoles mettant en valeur le terroir du Pays d'Aix, assises de l'agriculture.
- Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : appui à la réalisation des Sentiers vigneron et réédition du guide des vins.
- Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles : 5^{ème} édition de la Halle de producteurs Terres de Provence à Plan de Campagne, appui aux démarches qualité, appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix, soutien technico-économiques sur la faisabilité du développement de la production d'amandes.

Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles

- Favoriser l'accès au foncier : convention SAFER, amélioration du parcellaire agricole avec le remembrement foncier sur la plaine de Pertuis, programme d'aide à la transmission et à l'installation des exploitations.
- Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel
- Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement : gestion des déchets, gestion de la ressource en eau.

Les autres actions programmées pour 2014 sont les suivantes : création de couveuses pour les jeunes agriculteurs, foire commerciale et agricole du Pays d'Aix,

extension de la marque Terres de Provence, projet d'exportation de vins rosés en Asie et création d'une zone agroalimentaire.

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : 1,7 M€

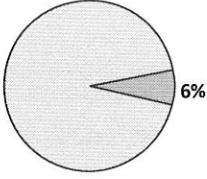
Valoriser les atouts touristiques du territoire, tel est l'enjeu que s'est fixée la Communauté d'Agglomération, en s'engageant auprès des professionnels pour créer une véritable « destination ».

Le Schéma de Développement Touristique (SDT), véritable outil sur le territoire, permet de valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et humaines du territoire et de développer l'économie touristique par la définition de 4 filières d'excellence : culture, agritourisme, activités de pleine nature et tourisme d'entreprises.

L'action touristique menée par la collectivité se traduit par un partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en Provence sur lequel la CPA s'appuie pour mettre en œuvre les actions structurantes définies dans le SDT.

Le deuxième axe de la politique touristique repose sur le soutien de l'animation du réseau des offices du tourisme du pays d'Aix auprès de l'Office du Tourisme d'Aix.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<p>Montant du Budget AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 26,7 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Fonctionnement 14,8 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Dépenses de personnel 2 M€</p> <hr style="border-top: 1px solid black;"/> <p>16,8 M€</p>	<div style="text-align: center;">  <p>6%</p> </div> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">Investissement</p> <hr style="border-top: 1px solid black;"/> <p style="text-align: center;">9,9 M€</p>
--	--

L'aménagement de l'espace communautaire s'articule autour du **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Si le projet de SCOT est validé fin 2013, l'année 2014 visera son approbation dans le cadre d'une concertation soutenue de nos partenaires et d'une communication de grande envergure, avec l'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance.

Le SCOT ainsi que le Document d'Aménagement Commercial (DAC) seront soumis à enquête publique.

En parallèle, les modifications nécessaires des documents produits seront entreprises suite à l'intégration de Gardanne et Gréasque.

LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS : 1,9 M€

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à de grands projets structurants comme :

- Le **développement des infrastructures ferroviaires** : financement dans le cadre des projets de Ligne à Grande vitesse PACA, de modernisation de la ligne Aix-Marseille et d'ouverture aux voyageurs de la ligne Aix-Rognac.
- Les **projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires**: suppression du passage à niveau de la Calade à Aix et élargissement du Pont-rail à Trets.
- La **ZAC Cap Horizon à Vitrolles** : la délibération n°2012-A024 du 15 mars 2012 a déclaré d'intérêt communautaire le secteur gare des Aymards/Couperigne/Estroublans et autorisé le lancement d'une étude faisabilité qui a permis de valider un schéma d'aménagement et les modalités de mise en œuvre de ce projet sous forme de ZAC lors du comité de pilotage du 5 juin 2013. Par délibération du 18 juillet 2013, les élus ont donné un avis favorable à la proposition d'ouvrir une AP de 20 millions d'euros.

Ce projet s'étend sur un périmètre de 30 ha et prévoit :

- la mise en place d'une liaison mécanique reliant la gare VAMP aux Estroublans via la Cuesta,
- la création de pôles de vie et de services pour la gare sur les plateaux haut et bas
- la requalification d'une partie de la zone des Estroublans
- la densification des espaces de vacuités foncière sur la Couperigne.

La mise en œuvre de ce projet dans sa globalité devrait s'étaler sur une période de 10 ans avec les 2 premières années la réalisation uniquement des études pré-opérationnelles nécessaires. Un démarrage des travaux est prévu en 2016 pour une durée de 8 ans.

Il est donc demandé l'ouverture de cette AP avec une partie en crédit d'études et une partie travaux.

LES ENTREES DE VILLE : 6,3 M€

En 2014, la CPA poursuit les opérations d'Entrées de Ville sur l'ensemble du territoire, et envisage de démarrer de nouvelles opérations :

- Sur Venelles (sortie A51),
- Sur Gardanne (avenue de Nice),
- Sur Gréasque (opérations à définir).

Par ailleurs, la communauté crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage révisé au 10 Janvier 2012.

Montant du Budget ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE: 1,1 M€	
Fonctionnement	Investissement
0,25 M€	
Dépenses de personnel	
0.15 M€	0.7 M€
0,40 M€	

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix en Provence, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau, Pertuis. Les études préalables pour une 6^{ème} aire de Cabriès/Vitrolles sont engagées. La construction de ces 5 équipements est confiée à la SPLA.

Par ailleurs, la gestion et l'animation des aires d'accueil communautaires, et notamment Le Realtor, s'effectuent dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans (ALOTRA).

La compétence Aménagement du territoire comprend également la politique des transports :

⇒ **DEPLACEMENTS, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES**

Pour rappel : le budget relatif aux transports urbains fait l'objet d'un autre rapport d'orientations budgétaires, lequel est propre au budget annexe « Transports urbains ».

INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS : 0,7 M€

Certaines opérations relatives aux infrastructures de déplacements sont maintenues dans le Budget Général de la collectivité en 2014.

Cela concerne les Parcs de persuasion ou les ouvrages et aménagements non concernés par un réseau de Transport en Commun en Site Propre, à savoir :

- Travaux relatifs au Pont de la Guimarande sur l'Arc ;
- Fonds de concours incitatifs relatifs aux parkings communaux.

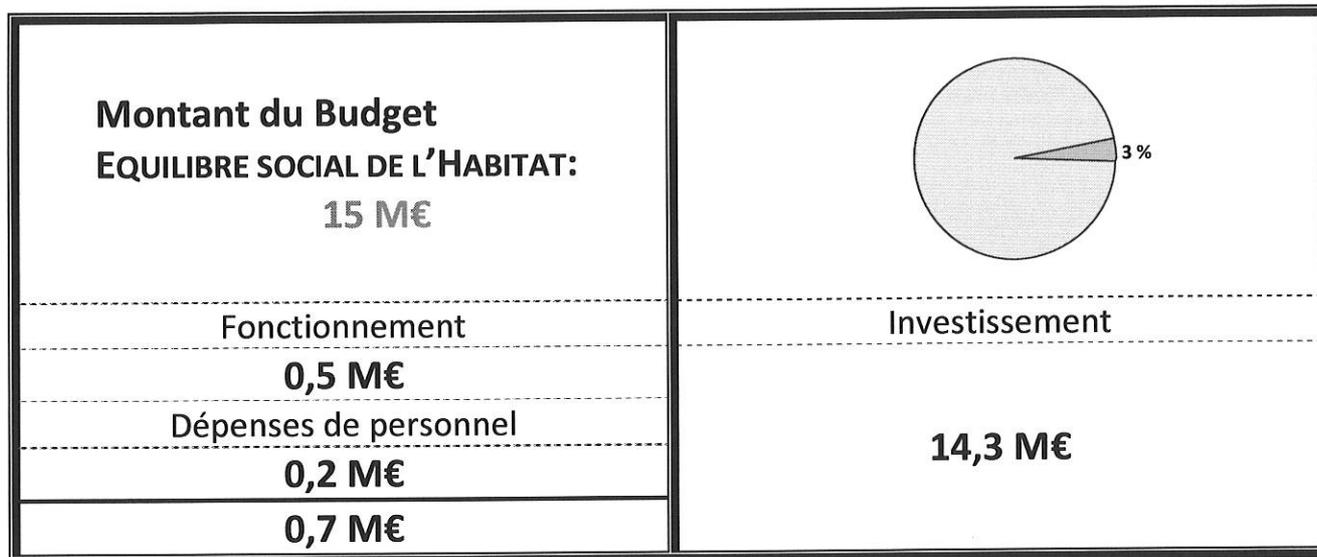
LES TRANSPORTS SCOLAIRES : 13,3 M€

Le Transport Scolaire est articulé en dépenses autour de marchés dont l'actualisation impacte fortement les coûts, ainsi que par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau.

LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN : 0,7 M€

Les actions consécutives au projet de PDU communautaire menées en 2013 connaîtront une phase de lancement en 2014, avec notamment l'étude d'un Schéma de Transport Communautaire, le lancement du parc relais vélos de la gare SNCF d'Aix et la poursuite des actions en matière de sécurité routière et du développement de l'éco-mobilité.

4. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



La mise en œuvre de cette compétence en 2014 sera encadrée par les actions décrites dans la feuille de route communautaire en matière de politique de l'habitat :

- **Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux** au travers de :
 - La gestion des aides à la pierre déléguées par l'Etat (renouvelée jusqu'en 2015) qui permet l'attribution des aides publiques au nom de l'Etat pour les opérations de production et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. L'enveloppe budgétaire déléguée est inscrite au budget pour information et suivi.

Cette mission a permis de mettre en place une programmation pluriannuelle avec l'ensemble des communes et des logeurs sociaux. Dans le cadre de cette deuxième convention, les objectifs de l'Etat restent en forte croissance mais les enveloppes mises à disposition se réduisent, conduisant à des révisions des dispositifs et des pratiques en place.

Cette convention reste néanmoins un moyen utile qui permet de réserver des crédits dans un contexte où la garantie du maintien des aides de l'Etat est toujours susceptible d'être remise en question.

L'année 2014 correspondra à la 9^{ème} année d'exercice de cette délégation, sauf si l'Etat nous la retire du fait de l'absence de Programme Local d'Habitat.

- Les aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements :

La CPA poursuit sa politique d'attribution de subventions sur son budget propre en complément des aides publiques au logement. Les dispositifs financiers ont été révisés en 2014 pour intégrer, d'une part la diminution des crédits d'état, et d'autre part la nouvelle réglementation thermique. Les dispositifs spécifiques à l'attention des communes devraient continuer de prendre de l'essor, voire être renforcés. Par ce

biais, la CPA participe à l'équilibre financier des opérations de production et/ou de réhabilitation de logements sociaux.

Il convient néanmoins de souligner qu'il est toujours extrêmement difficile de prévoir les dates de versements effectifs des subventions car ce sont les logeurs sociaux qui sont maîtres d'ouvrage et les opérations sont souvent retardées pour des raisons inhérentes à la conception de bâtiments.

- La garantie des emprunts à destination des organismes de logements sociaux : Par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien, sans impact budgétaire direct, aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.

- ***Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation de centres anciens :***

Cet objectif visant notamment la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements permettant une mixité de l'habitat est, lui aussi, conduit dans le cadre de deux actions distinctes :

- La CPA accorde des aides aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH. Ce dispositif est essentiellement mobilisé dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : une première est en cours sur le centre ancien de Pertuis, une nouvelle a été mise en place sur le centre d'Aix en Provence.

Concernant le Programme d'intérêt général « Mieux Habiter, Mieux louer », il se terminera à la fin du premier trimestre de 2014 ; un nouveau programme sera initié afin de poursuivre les actions de traitement de l'habitat indigne et d'amélioration des performances énergétiques des logements.

- La CPA poursuit son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades en remboursant aux communes, le quart de leur participation.

- ***Favoriser l'accession sociale à la propriété***

Cet objectif vise essentiellement l'amélioration de la solvabilité des jeunes ménages « primo accédants » en complément des actions publiques comme le Prêt à Taux Zéro sous sa forme renouvelée (PTZ+).

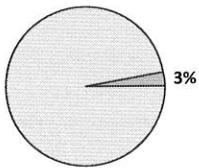
Elle se concrétise par la mise en place d'un soutien financier de la communauté, par le biais de subventions ou dans le cadre d'un partenariat avec le réseau bancaire, en complément des prêts aidés et pour un public vérifiant des conditions spécifiques.

- **Fonds de concours incitatif « Aménagement-habitat »**

Afin de soutenir la production de logements sociaux, la CPA aide au financement des projets d'aménagement communaux, liés ou rendus nécessaires, suite ou en prévision de projets « habitat », intégrant notamment des logements sociaux.

A ce titre, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 8 M€ au BP 2014.

5. POLITIQUE DE LA VILLE

<p>Montant du Budget POLITIQUE DE LA VILLE : 17,8 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">Fonctionnement</p> <p style="text-align: center;">3,8 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">Dépenses de personnel</p> <p style="text-align: center;">3,6 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">7,4 M€</p>	 <p>Investissement</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>10,4 M€</p>
---	---

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) assure le suivi du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

Trois opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire au titre de la compétence Politique de la Ville :

- les opérations ANRU d'Aix et de Vitrolles,
- la nouvelle concession d'aménagement (2014-2020) portant sur le cœur de ville de Pertuis.

AIDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité ; ainsi, la CPA apporte son soutien aux opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service aux usagers par la mise en accessibilité des entrées d'immeubles et la mise en place d'espaces de pré collecte.

La CPA verse également des subventions exceptionnelles aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements sociaux au sein des sites en politique de la ville. En 2014, une subvention exceptionnelle devrait être versée à Pays d'Aix Habitat pour des travaux complémentaires dans les logements de Corsy et Beisson (rénovation intérieure des logements, réhabilitation et mise en sécurité des caves).

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le constat préoccupant de l'accroissement de la délinquance des mineurs et du développement des violences notamment dans les quartiers sensibles des communes et des établissements scolaires, a fait de la lutte contre cette délinquance, une priorité d'action de la Direction de la Politique de la Ville de la Communauté du Pays d'Aix, agissant en matière de Prévention de la Délinquance et de Cohésion Sociale.

La CPA s'engage ainsi à travers le subventionnement d'associations qui agissent dans les domaines suivants:

- l'accès au droit et l'aide aux victimes, en adéquation avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence
- la médiation
- la prévention des conduites à risque
- l'information et la communication

En outre, le champ d'action de la CPA s'est élargi avec la mise en place de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance concernant les communes soumises au Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS).

Les deux grands axes fixés par la CPA en 2013, à poursuivre en 2014 sont l'accès au droit et l'aide aux victimes ainsi que la médiation sociale.

Par ailleurs, en 2013, la Direction de la Politique de la Ville agissant en matière de prévention de la délinquance a mis en place deux jours de formation gratuites, dispensés par les gendarmes de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) d'Aix en Provence sur le thème de la sensibilisation à l'écoute des mineurs victimes d'infractions et à la prévention des conduites à risques (les dangers d'internet, la prévention des addictions chez les jeunes alcool, stupéfiants...).

Elle a réuni plus de 70 participants, issus des 34 communes (employés des administrations accueillants des mineurs, des centres sociaux, des mairies, de la police et de la gendarmerie). Forte de son succès, elle sera reconduite en 2014.

Enfin, sous l'impulsion du Procureur de la République d'Aix en Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été pour la première fois associée à une groupe de réflexion de professionnels du droit, sur les modalités d'organisation d'une action de formation destinée aux intervenants du ressort du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

Le thème de la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales représente un axe important, conforté par l'investissement de la CPA et de la Mairie d'Aix en Provence sur la question de la prévention de la délinquance, et la volonté de fédérer les actions pour une politique globale d'envergure.

EMPLOI ET INSERTION : 3,1 M€

La politique mise en œuvre a pour but de favoriser le retour à l'emploi, d'adapter les actions proposées aux besoins des bénéficiaires en favorisant les actions d'insertion professionnelle et la formation afin d'acquérir et renforcer leurs compétences.

Afin d'aboutir à ces objectifs, la CPA met en place :

• ***Une politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé :***

- Aide aux dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi,
- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Entreprises et chantiers d'insertion),
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi,
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi.

• ***Des cotisations aux structures et réseaux oeuvrant dans le champ de l'insertion et l'emploi :*** pour rendre efficace les politiques initiées, la CPA apporte un soutien financier au seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire (celui du Sud Lubéron) afin de contribuer à la concertation sur le territoire avec les acteurs socio-économiques ; la seule commune concernée est Pertuis.

Par ailleurs, l'association nationale « Nos quartiers ont des talents » chargée d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, met en œuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des

chances en donnant à chaque jeune diplômé les mêmes opportunités d'accéder à un emploi à la hauteur de sa qualification. Les collectivités participent à ces objectifs par un système d'adhésion.

○ **Des aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public** : La CPA bénéficie de nombreux acteurs intervenant sur le champ de l'accueil, de l'information et de l'orientation du public demandeur d'emploi. Ce maillage de son territoire s'organise entre autres autour de 23 Bureaux Municipaux Emploi sur les 34 communes. La professionnalisation de ces acteurs se réalise chaque année pour un meilleur accueil du public et une orientation adaptée à son besoin.

De plus, la CPA souhaite contribuer au maillage de son territoire en terme d'accès aux dispositifs existants en terme d'information et d'orientation vers les actions de formation, d'insertion et de professionnalisation des demandeurs d'emploi. C'est ainsi que l'implantation de bornes interactives de la Cité des Métiers est envisagée sur les communes volontaires, afin de parfaire la diffusion d'informations et de services relatifs aux informations sur les métiers, sur la rédaction de CV et lettre de motivation, notamment.

• **Accompagnement à l'emploi des participants du PLIE** : L'accompagnement à l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés.

La fonction d'accompagnement à l'emploi a pour objet la construction, le suivi de parcours d'insertion individualisés et personnalisés, prenant en compte la globalité des difficultés sociales et professionnelles des publics, afin de les préparer à l'emploi et leur permettre de l'occuper durablement.

○ **Accompagnement à la professionnalisation** : la capacité à mobiliser quelques modules de formation apparaît comme une nécessité afin de lever les derniers freins à l'emploi. Le PLIE doit être en mesure d'intervenir en complément de l'offre publique de formation existante sur le territoire. La mise en œuvre de cette action doit se faire sous forme de modules de formation de courte durée (20 à 40 heures).

○ **La clause d'insertion sociale dans les marchés publics** : la Communauté du Pays d'Aix a décidé de faire application des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics en incluant dans ses marchés publics et accords-cadres une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique, dite clause sociale.

Le développement du recours aux clauses sociales constitue l'un des axes prioritaires du quatrième Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix (2013-2017).

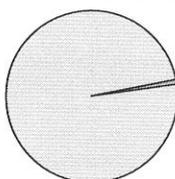
Le principe d'intégration des clauses sociales consiste à réserver dans un contrat au moins 5% du volume d'heures travaillées à des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles afin de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi.

LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) : 4 M€

S'investir dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes est un des choix des élus de l'agglomération. L'ambition du CFA est de répondre concrètement à cette volonté en mettant l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

Le Centre de Formation d'Apprentis de l'agglomération est intégralement géré par la CPA, avec une gestion maîtrisée des dépenses et une stabilité des recettes.

6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

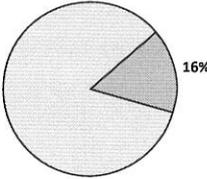
<p>Montant du Budget ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : 10,5 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Fonctionnement 219 K€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Dépenses de personnel 334 K€</p> <hr style="border-top: 1px solid black;"/> <p>0,6 €</p>	 <p>Investissement 9,9 M€</p>
--	--

Cette politique s'articule autour de quatre axes :

- **le soutien aux programmes immobiliers structurants** inscrits au CPER 2007/2013 et au Plan campus. La CPA est engagée dans le cadre d'une AP à hauteur de 16M€ pour le CPER et à 2M€ pour le Plan campus "hors mesures d'accompagnement). Il s'agit essentiellement de renforcer les pôles d'enseignement/recherche et les équipements d'accueil et de vie étudiante (logements, médiathèque, etc).

- **le développement de l'attractivité du Pays d'Aix en matière d'ESR** en renforçant les structures ESR existantes (ENSAM, IAE, ...) ou en créant de nouvelles implantations en lien avec les filières d'excellence de notre territoire : un pôle universitaire judiciaire, ou à l'Arbois, la halle technologique CIRENE ou l'installation des masters SET sciences de l'environnement terrestre.
- l'aide à la **valorisation des formations et laboratoires du territoire** par l'accueil de manifestations et de rencontres nationales ou internationales de recherche sur notre territoire en partenariat avec Aix/Marseille Université. L'intervention de la CPA s'effectue aussi sous forme d'une aide au financement de bourses doctorales ou post-doctorales ou de rencontres avec le monde économique (en projet) pour favoriser le rapprochement ESR/entreprises.
- la **promotion de la vie étudiante** dans le cadre d'un partenariat avec le CROUS (accueil de rentrée) mais aussi avec l'université (Salon des Masters)

7. VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE

<p>Montant du Budget VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE :</p> <p style="text-align: center;">62 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">Fonctionnement</p> <p style="text-align: center;">35,4 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">Dépenses de personnel</p> <p style="text-align: center;">17,9 M€</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">53,3 M€</p>	 <p>Investissement</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>8,7 M€</p>
--	--

UN ENJEU MAJEUR - LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS: 56,4 M€

La collecte des déchets ménagers : 21,6 M€

Le Budget est construit en tenant compte de l'augmentation du taux de TVA (7 à 10%) au 1^{er} janvier 2014, de l'évolution probable des marchés de collecte d'apport volontaire et de l'indexation des prix.

Il devrait permettre la continuité des actions lancées depuis plusieurs années :

- Evolution du taux de valorisation des matières ;

- Limitation de la quantité de déchets produits ;
- Renouvellement et développement du parc, notamment des dispositifs enterrés.

Le traitement des déchets ménagers : 18,2 M€

Le projet de budget 2014 s'inscrit dans la continuité du service du traitement des déchets ménagers, et des services de proximité rendus aux ménages communautaires par l'intermédiaire des déchèteries.

Il intègre les contraintes liées à la TGAP qui s'élève en 2014 pour notre collectivité à 20€/t grâce à l'application d'un taux bonifié obtenu par la valorisation des biogaz à plus de 75%, nous évitant le taux plein qui est depuis 2012 de 30€/t. Néanmoins, nous subissons mécaniquement une hausse de 5€/t entre 2013 et 2014.

Il intègre également la hausse de TVA de 7 à 10% et, de 19,6% à 20%.

En matière de Fonctionnement :

En 2014, les actions de résorption des problématiques de gestion des eaux monteront en puissance sur le site de l'Arbois. Cela se traduira par une hausse des quantités de lixiviats traités à l'extérieur du site. En contrepartie, le captage des lixiviats au sein du bassin n°3 nous permettra d'améliorer la quantité de biogaz envoyée en valorisation et ainsi de faire face à la baisse de gisement constatée ces derniers mois.

En ce qui concerne le Traitement Logistique, il convient de noter plusieurs modifications induites, d'une part, par la mise en oeuvre au niveau national de nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur) concernant les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) et les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), et d'autre part, par l'ajustement des prestations décidées en 2013.

En ce qui concerne les nouvelles prestations, nous avons à financer la mise en place de bennes pour les marchés forains de la ville d'Aix et la mise en oeuvre de plateforme de dépotage au sol des déchets verts pour faire face aux difficultés de vidage pour les usagers induites par les nouvelles normes de sécurité en déchèterie.

L'année 2014 verra également la hausse des coûts de prestations de compostage des déchets verts constatés sur les derniers marchés attribués.

Par ailleurs, un fonds de subvention à destination des Ressourceries et structures de réemploi oeuvrant pour la prévention des déchets est mis en place à compter de 2014.

Enfin la communication sectorielle et l'éducation à l'environnement sont maintenues avec en particulier sur l'ISDnD de l'Arbois la programmation de 30 visites de scolaires et 3 de public adulte.

En matière d'investissement :

Concernant l'ISDnD de l'Arbois, outre les besoins récurrents d'entretien des ouvrages, il conviendra de lancer les études pour les rehausses du B3 permettant l'exploitation de ce bassin suivant le nouvel Arrêté qui prolongera la durée de vie du site jusqu'en 2023.

Concernant les déchèteries, des études sont envisagées pour la reconstruction des déchèteries de Venelles et de Bouc-Bel-Air.

Enfin, le rachat du Centre de Transfert de Pertuis, qui reste en cours de discussion avec la Communauté de Communes Lubéron Durance, est envisagé.

Par ailleurs, il est demandé la création d'une Autorisation de Programme afin de financer les études Projets relatives à la réalisation de deux fermes photovoltaïques sur les anciennes décharges de la Ville d'Aix en Provence et de Pertuis. L'année 2014 verra également le financement d'une grande partie des études concernant le projet sur l'Arbois.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 420 K€

La collectivité participe à l'amélioration de l'assainissement collectif en allouant un fonds de concours pour l'amélioration des stations d'épurations communales depuis 2006.

LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : 3,5 M€

Le Projet d'Agglomération du Pays d'Aix marque la volonté de « faire du Pays d'Aix un territoire d'excellence en matière d'environnement et de cadre de vie ». L'environnement est désormais considéré comme indissociable des réflexions sur le lien entre économie et développement social.

Dans ces domaines de compétence, la CPA continue à agir en 2014 pour le développement durable à travers :

Ecologie urbaine : 765 K€

- Suivi de la Charte de développement durable
- Mise en œuvre du projet pilote sur le plan national « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air » (ZAPA) et Observatoire du bruit
- Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable avec les journées film de l'environnement.

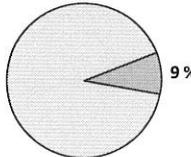
Energie : 645 K€

- Mise en œuvre du Plan Climat Energie territorial : bilan des émissions de gaz à effets de serre.
- Aide aux communes dans la réalisation de programmes d'économie d'énergie sur leurs équipements.
- Lutte contre le changement climatique (intégration des énergies renouvelables dans les équipements communautaires et auprès des particuliers, soutien au développement de la filière bois-énergie, les bio-gaz et lancement du Plan Climat Energie Territorial) ;
- Actions visant à favoriser le développement de la voiture électrique pour les particuliers et les professionnels.

Espaces forestiers : 2,1 M€

- Participation financière au PIDAF
- Soutien à la réalisation de chantiers forestiers d'insertion
- Entretien obligatoire des espaces subventionnés
- Aide aux communes pour le débroussaillage des espaces boisés communaux

8. LA CULTURE

Montant du Budget CULTURE : 22,9 M€	
Fonctionnement	Investissement
12,3 M€	6,7 M€
Dépenses de personnel	
3,9 M€	
16,2 M€	

La politique culturelle est organisée selon trois orientations :

- *Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement*
- *Mettre la culture à la portée du plus grand nombre*
- *Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine*

Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique, économique et également la marque d'une qualité urbaine des villes.

En 2014, la CPA continuera à apporter **son soutien financier** à :

- **Un grand nombre d'associations à vocation culturelle** : Festival d'Art Lyrique, Ballet Preljocaj, Théâtre du Jeu de Paume, Festival de la Roque d'Anthéron, Seconde Nature, Aix Qui ?, Par les villages, la Fonderie, Festival d'été de Trets, Festival de la Chanson Française à Aix,
- **Aux communes** :
 - pour l'organisation de tournées communautaires ;
 - dans le cadre de sa mission de lecture publique ;
 - pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels (Fonds de concours équipements culturels) ;
 - dans le cadre du plan Patrimoine : Fonds de concours d'aide aux communes sur 5 ans pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine.

Par ailleurs, la CPA **poursuivra ses investissements à destination des équipements culturels communautaires**. A ce titre, elle consacrera des investissements pour :

Le Musée Granet :

Il s'agit des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement du musée ainsi que :

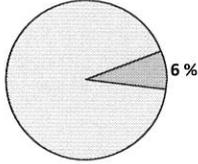
- *La restauration des collections* : obligation de continuer à entretenir et valoriser le patrimoine du Musée selon les directives et sous le contrôle de la Direction des Musées de France,
- *L'acquisition d'équipements* : ateliers, audiovisuel, sécurité, scénographie, mobilier nécessaire pour les expositions temporaires.
- *L'acquisition d'œuvres* : enrichissement du fonds du Musée Granet
- *Réserves définitives du Musée Granet* : achat du mobilier spécialisé (rayonnages, compactus..) destiné au stockage des collections permanentes.

Salle et Patio du Bois l'Aune :

L'équipe du Bois de l'Aune développe depuis 2012 une programmation à dominante théâtrale, cirque et danse.

En 2014, des concerts de musique actuelle trouveront plus fortement leur place après une préfiguration lors du dernier trimestre 2013.

9. LES SPORTS

Montant du Budget SPORTS : 26,4 M€	
Fonctionnement 6,1 M€	Investissement
Dépenses de personnel 9 M€	11,3 M€
15,1 M€	

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion.

La CPA, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

Les infrastructures sportives :

- **Piscines communautaires : 16 piscines**

L'ouverture, en 2013, de 2 nouveaux établissements (piscines V. Dedieu à Fuveau et du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau) générera en 2014 une hausse sensible du budget de fonctionnement.

L'année 2014 sera également marquée par le transfert du centre aquatique de Gardanne à la CPA, et par la gestion effective par la communauté de la piscine de Cabriès.

En matière d'investissement, il est prévu notamment :

- des travaux relatifs au traitement de l'air à la piscine des Canetons aux Milles ;
- des travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- le lancement d'un programme pluriannuel sur deux ans de création de pataugeoires extérieures ;
- des travaux relatifs à l'aéroulque à la piscine du Puy Sainte Réparate ;
- le début des travaux d'installation d'un pentaglisse et d'un toboggan tubulaire à la piscine des Milles

- **Lac de Peyrolles-en-Provence**

L'ensemble des crédits permet le fonctionnement du site ainsi que des activités nautiques et sportives qui en dépendent. En investissement, il est prévu la création d'aires de jeux d'eau sans bassin sur une surface de 600 m².

- **Stade Maurice David**

La CPA finalise sa politique sportive initiée en 2004 par la mise en place d'un Grand Stade qui soit à l'échelle du Pays d'Aix.

Au vu des études réalisées par la SPLA sur ce dossier, il s'avère que le portage par la CPA d'un projet de rénovation/extension du stade Maurice David d'Aix-en-Provence soit la meilleure solution.

Aussi, le conseil du 19 décembre 2013 devrait déclarer d'intérêt communautaire le stade Maurice David et décider le lancement des études et travaux de restructuration du stade pour un montant prévisionnel de 15 M€.

Ce programme permettra de finaliser l'aménagement global du secteur du Jas de Bouffan mais, de fait, assurera une fonction de passerelle avec le centre ville au titre de la pratique sportive et de loisirs par la mise en place d'un équipement également destiné aux habitants du Pays d'Aix.

- **Palais des Sports**

Le Conseil de communauté doit déclarer d'intérêt communautaire le projet Palais des Sports au titre de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Cette opération dont la réalisation se déroulera jusqu'au début de l'année 2018 contribuera à l'aménagement du terrain en matière d'infrastructures sportives pour le sport en salle à destination du grand public mais aussi pour le haut niveau (national et international). Il conviendra donc d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 60 M€.

Soutien aux activités sportives

Il s'agit du soutien aux activités et manifestations sportives, hors fonctionnement des clubs, répondant aux divers dispositifs mis en place : sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...

Nous pouvons constater là aussi la maîtrise et la stabilité de l'utilisation des fonds dévolus à ces dispositifs.

PRODAS

Ces crédits sont destinés à soutenir les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis.

Par ailleurs, un nouveau dispositif relatif au subventionnement des sports scolaires doit être créé afin d'aider les communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Soutien aux communes

La politique de versement des fonds de concours incitatifs pour la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs sera poursuivie.

CONCLUSION

Le budget 2014 de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix privilégie les actions en faveur

- ✓ du développement économique,
- ✓ de l'habitat et de l'emploi,
- ✓ de la valorisation et de la préservation du cadre de vie pour répondre aux besoins des habitants,
- ✓ de la réalisation d'équipements structurants pour favoriser l'attractivité du territoire.
- ✓ de la culture et de l'amélioration du « paysage sportif » sur le territoire.

Et le soutien aux communes membres.

La poursuite de ces objectifs ambitieux, notamment la dynamisation des investissements sur l'ensemble du territoire, est rendue possible par le maintien des équilibres fondamentaux du budget grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Néanmoins, il est essentiel de rappeler, dans le contexte actuel, les problématiques liées aux questions métropolitaines qui sont susceptibles d'interférer sur la situation financière de notre Communauté d'agglomération.

Budget primitif 2014

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
354 040 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
177 310 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU la délibération n°2013_A188 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** tenues pour lues les annexes au présent rapport ;
- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2014, par nature tel qu'il vous est présenté :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section investissement, avec opérations d'équipement.

OBJET : Finances - Budget Primitif 2014 - Rapport de présentation et vote du Budget Général

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour	119
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013